



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Q.118

(11/1988)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Clauses applicables aux systèmes normalisés du CCITT –
Conditions anormales

CONDITIONS SPÉCIALES DE LIBÉRATION

Réédition de la Recommandation Q.118 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule VI.1 (1988)

NOTES

- 1 La Recommandation Q.118 du CCITT a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

4.3 CONDITIONS SPÉCIALES DE LIBÉRATION

4.3.1 *Non-réception au centre de départ d'un signal de réponse à la suite de la réception d'un signal ou d'une information de numéro reçu (systèmes no 4 et R2) ou d'un signal de numéro complet (systèmes no 6 et no 7) ou à la suite de l'envoi d'un signal ST (système no 5)*

Il est recommandé que des dispositions soient prises, soit dans le réseau national du pays de départ, soit au centre international de départ, pour libérer la connexion si un signal de réponse n'est pas reçu dans un délai compris entre deux et quatre minutes, à partir du moment où on le sait, ou on peut admettre, que la ligne de l'abonné demandé a été atteinte.

Si une Administration adopte une durée plus courte pour cette libération forcée, il y a risque de libération prématurée d'une connexion internationale dans le cas d'appels ne recevant pas de signal de réponse. Si le délai maximal de quatre minutes est dépassé, il y a évidemment une immobilisation inutile du circuit international.

4.3.2 *Retard au raccrochage du demandeur en service automatique (dispositions à prendre dans le pays de départ)*

En exploitation automatique, il conviendra de prendre des dispositions pour libérer la connexion internationale et interrompre la taxation si, après la réception du signal de raccrochage, l'abonné demandeur n'a pas raccroché dans la minute ou les deux minutes qui suivent¹⁾. La libération de la connexion internationale sera de préférence commandée à partir du point où la taxation du demandeur est effectuée.

Une telle supervision de temps peut aussi être appliquée au service semi-automatique.

Pendant l'établissement d'une communication avec un poste supplémentaire, il convient de ne pas envoyer de signal de raccrochage. Toutefois, si un autocommutateur revient à l'état de raccrochage, cela ne doit pas durer plus de 10 secondes, de façon à ne pas libérer involontairement la communication, en particulier s'agissant de communications provenant de réseaux donnant lieu à de courtes temporisations²⁾.

4.3.3 *Non-réception au centre d'arrivée d'un signal de fin après l'émission du signal de raccrochage³⁾*

Si l'émission du signal de raccrochage du demandé n'est pas suivie de la réception d'un signal de fin dans un délai de deux à trois minutes, des dispositions seront prises au centre international d'arrivée dans les équipements de circuits entrants afin de libérer la partie nationale de la communication (si une disposition analogue n'est pas déjà normalement prise dans le réseau national du pays d'arrivée). Cette disposition permettra d'éviter que, en cas d'interruption de ligne ou de dérangement dans les équipements, les circuits nationaux du pays de destination et la ligne de l'abonné demandé restent bloqués indéfiniment.

Comme il peut s'agir d'une communication semi-automatique qui ne donne pas lieu, à l'extrémité de départ, à la temporisation spécifiée au § 4.3.2, l'expiration du délai de deux à trois minutes ne doit pas entraîner d'alarme ni d'actions de blocage sur le circuit international.

¹⁾ Sur le réseau de l'Amérique du Nord, le délai correspondant est de 10 à 32 secondes.

²⁾ Dans le cas d'une communication pour laquelle la taxation est appliquée au demandé (par exemple, service téléphonique gratuit), les temporisations peuvent être réduites. La valeur qu'il convient de choisir doit faire l'objet d'un complément d'étude.

³⁾ Il se peut que ces dispositions concernant la libération ne soient pas appliquées dans certains réseaux régionaux.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication